

Vedène

## Jusqu'à deux ans de prison pour avoir agressé des homosexuels

**Trois jeunes hommes comparaissent ce 16 avril devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour des agressions violentes sur des personnes homosexuelles. Ils créaient de faux comptes sur des sites de rencontres pour donner rendez-vous à leurs victimes et les tabasser.**

Les trois prévenus avaient été présentés en comparution immédiate le 23 février dernier et avaient demandé un délai pour préparer leur défense. Visiblement cette période de réflexion ne leur a pas permis, ce 16 avril, d'expliquer au tribunal correctionnel d'Avignon de manière convaincante, pourquoi ils se sont retrouvés là, dans cette salle d'audience. Confus dans leurs propos, les trois jeunes majeurs devaient répondre de violences aggravées sur plusieurs hommes, abordés sur des sites de rencontres homosexuelles. Des faits qui remontent au 10 janvier sur Vedène et 31 janvier sur Avignon. Les compères - dont deux frères en détention provisoire depuis février - créaient des faux comptes sur ces sites com-

me "Romeo" pour appâter leurs victimes, à l'aide notamment de photos usurpées. Une fois sur les lieux, ils apparaissaient encagoulés pour frapper violemment leurs cibles, tout en filmant les scènes, et en proférant à leur encontre des insultes homophobes. Des vidéos accablantes diffusées dans la salle d'audience, ce jeudi.

**«Je regardais des vidéos qui piégeaient des violeurs d'enfants. Je voulais faire pareil»**

Face à la présidente du tribunal Céline Simitian, les trois prévenus n'auront pas donné de grandes explications, se retranchant à plusieurs reprises derrière la possibilité qu'il leur était donné de «garder le silence». Les deux frères âgés de 19 et 20 ans, qui partagent la même cellule en détention, se montreront peu prolixes. Présentés comme les instigateurs de ces pratiques violentes et homophobes, ils montreront du doigt les vidéos qu'ils ont pu visionner sur les réseaux sociaux. «Je regardais des vidéos qui piégeaient des violeurs d'enfants. Je voulais faire pa-

reil. J'ai cru que c'étaient des personnes qui violaient des enfants» dira Ayoub, le frère aîné. Son cadet livrera une version quasi identique. Si ces derniers rajouteront n'avoir «aucun problème avec les homosexuels», ils entendront la représentante du ministère public les interroger sur un point essentiel dans cette affaire : «Pourquoi pensez-vous que tous les homosexuels sont des pédophiles?» «Je ne sais pas» sortira de la bouche de Kaysse le plus jeune des deux frères. Quant au troisième prévenu poursuivi, il le sera pour complicité de violences. C'est lui qui filmera les faits du 10 janvier 2026 à Vedène, sans avoir «porté de coups» dira-t-il. Il a été reconnu coupable et condamné à une peine de 18 mois de prison dont 12 mois assortis d'un sursis probatoire pendant deux ans.

Quant aux frères Ameziane, Ayoub et Kaysse, ils ont été condamnés à une peine identique : 4 ans de prison dont deux assortis d'un sursis probatoire pendant deux ans. Avec le maintien en détention prononcé.

● A.G.